

22 décembre 2018

APPEL A PROJETS
CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS
PROGRAMMATION 2018

2018 – Troisième année de déploiement du contrat de ville du Grand Cahors

Signé le 8 septembre 2015 par 19 cosignataires, le **Contrat de ville** 2015/2020 du Grand Cahors constitue le cadre contractuel en faveur des quartiers prioritaires et de la réduction des inégalités sociales et territoriales.

L'exécution du Contrat de Ville conduit l'État à soutenir les actions à destination des publics issus du quartier prioritaire défini au Contrat de Ville.

Le quartier prioritaire retenu par l'État est celui de **Terre-Rouge à Cahors**. Par conséquent, seules les actions ayant pour public bénéficiaire les habitants de Terre-Rouge seront éligibles au titre du présent appel à projets pour les crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat.

L'exécution du Contrat de Ville, conduit la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors , comme détaillé dans le Contrat de Ville à soutenir pour sa part des actions concernant non seulement le quartier prioritaire réglementaire de Terre Rouge, mais aussi les « quartiers de veille active » de Sainte Valérie et de Croix de Fer à Cahors, ainsi que les « territoires d'observation » : Centre Ancien et Valentré à Cahors, Les Escales à Pradines.

LES PRIORITÉS 2018 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS :

Les propositions concernant cet appel à projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre piliers du contrat de ville et répondre aux objectifs suivants :

POUR LE PILIER PARTICIPATION DES HABITANTS :

Développer les capacités individuelles et collectives de participation :

- Favoriser la participation et l'expression de tous
- Soutenir l'engagement associatif et citoyen

POUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE :

Créer les conditions de la réussite éducative :

- Développer l'égalité des chances
- Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire

Lutter contre le repli sur soi pour favoriser le vivre ensemble :

- Soutenir les liens familiaux, la parentalité
- Renforcer le lien social et l'égalité d'accès aux loisirs

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- Soutenir les démarches d'animation territoriale de santé
- Développer des actions de prévention et d'accès aux soins

POUR LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Renforcer l'attractivité des quartiers d'habitat social :

- Améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants
- Favoriser le lien social
- Faciliter la concertation et l'implication des habitants

Favoriser la tranquillité publique et la sécurité :

- Agir sur les incivilités
- Améliorer le sentiment d'insécurité

POUR LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Favoriser l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires

- Rapprocher ces publics du monde de l'entreprise
- Réduire le taux de chômage sur Terre-Rouge particulièrement des jeunes et des mères isolées
- Améliorer l'accès à la formation notamment des jeunes
- Améliorer la mobilité des publics
- Faciliter la création d'activité

À CES QUATRE PILIERS S'AJOUTENT LES PRIORITÉS TRANSVERSALES OBLIGATOIRES :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- la prévention de toutes les discriminations.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE :

Les porteurs de projets peuvent être des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics.

Pour être éligibles, les projets proposés doivent :

- **S'inscrire dans les axes prioritaires** identifiés dans le présent appel à projets, concerner les habitants du quartier prioritaire de Terre-Rouge et/ou des quartiers de veille active et de prévention, **et venir en complément du droit commun.**
- **Identifier précisément les besoins** auxquels l'action répondra, et les objectifs qualitatifs et quantitatifs visés,
- **Apporter une réelle plus-value**, par rapport aux activités habituelles conduites et au travail déjà engagé,
- **Favoriser le partenariat** dans un souci de complémentarité, de synergie et d'efficacité accrue des actions. Ainsi, devront être clairement identifiés dans la rédaction du projet les différents niveaux de partenariat mis en œuvre (opérationnels, financiers,..),
- **Associer étroitement les habitants** sur l'ensemble du processus de projet.

Un conseil citoyen a été créé sur le quartier de Terre-Rouge à Cahors en octobre 2015. Il participe à la gouvernance du contrat de ville et au comité de sélection du présent appel à projets.

Le soutien financier de l'Etat (crédits spécifiques politique de la ville BOP 147) ne pourra excéder 50% du coût total de l'action.

Les dossiers déposés doivent être complets et signés (chaque rubrique doit être renseignée et les pièces justificatives transmises lors du dépôt du dossier) et les actions devront se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

ATTENTION : Pour les porteurs de projets déjà connus, il convient de vous assurer qu'aucun changement de situation ayant entraîné une modification de votre numéro SIRET et de ce fait de votre identifiant n'est intervenu au sein de votre structure, ce afin de ne pas compromettre le suivi de votre dossier.

MODALITÉS DE RÉPONSE :

Comme en 2017, la saisie de votre/vos dossiers (action et bilan) se fera en ligne sur le site du CGET en vous connectant à l'adresse suivante : <http://addel.cget.gouv.fr>

La cellule support du CGET est à votre disposition au « 09 70 81 86 94 »

Guide de saisie en ligne des dossiers : « <https://lc.cx/gYEn> »

Votre projet d'action devra être saisi au plus tard le vendredi 16 février 2018.

De plus, un **exemplaire papier ou numérique** de votre dossier complet et signé devra parvenir par **courriel et par courrier ou déposé sous format papier** avant cette même date, à la **Préfecture du Lot** – 350 avenue Pierre Séward - 46000 Cahors, à l'attention de Marie-José TORTAJADA (marie-jose.tortajada@lot.gouv.fr) ainsi qu'à la Communauté d'agglomération du Grand **Cahors, service politique de la ville** – 72 rue Wilson – 46000 CAHORS, elutrand@grandcahors.fr

En cas de renouvellement de l'action, l'attribution et le versement des subventions sont conditionnés par la remise des bilans financiers 2017.

Tout dossier sollicitant des crédits de droit commun doit faire l'objet de démarches de votre part auprès des différents financeurs sollicités. La mobilisation du droit commun est primordiale et doit être effective avant celle des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Afin de s'assurer au mieux de l'opportunité et l'éligibilité des projets, il vous est conseillé de privilégier un travail de réflexion et d'élaboration avec les membres de l'équipe projet du contrat de ville.

Une réunion des porteurs de projets est programmée le **vendredi 9 mars 2018 après-midi (horaire à confirmer selon les thématiques des actions)**, à la Préfecture à Cahors (120 rue des Carmes – salle n°400). Cette rencontre permettra à chaque porteur de projet de présenter l'action pour laquelle il sollicite le soutien du contrat de ville et le partenariat qui sera mis en œuvre.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- **État** : Préfecture du Lot – Marie-José TORTAJADA
- ☎ **05.65.23.12.55** marie-jose.tortajada@lot.gouv.fr

- **Grand Cahors** : Service politique de la ville – Eric LUTRAND
- ☎ **05.65.20.89.06** elutrand@grandcahors.fr

Contacts spécifiques pour certaines thématiques :

- Pour le volet développement économique et emploi :

Fabienne SEBAG (DIRECCTE) ☎ 05.65.20.31.34 - fabienne.sebag@direccte.gouv.fr

- Pour le volet politique de la ville et prévention :

Eric LUTRAND (Mairie) ☎ 05.65.20.89.06 – elutrand@grandcahors.fr

- Pour le volet cadre de vie :

Jaime De Almeida (DDT) ☎ 05.65.23.60.70 - jaime.de-almeida@lot.gouv.fr